



Presses Universitaires du Sport

Sports et auto-organisations

Enjeux et méthodes

Sous la direction de **Thomas Riffaud** et **Bruno Lapeyronie**

Analiiss

agde
Archipel de vie

territorial éditions

Sports et auto-organisations

Enjeux et méthodes

Les sportifs auto-organisés bouleversent le monde du sport depuis les années 1970 en interrogeant les normes et les habitudes de tous les acteurs. Ceux que l'on a tout d'abord appelés les inorganisés, non sans mépris, n'ont pas tout de suite été pris au sérieux et pourtant leurs nombres n'a fait que croître ces dernières décennies. Aujourd'hui, ces pratiquants ne peuvent plus être ignorés.

Une grande partie des acteurs - du petit club aux grandes fédérations, des politiques municipales aux politiques nationales, du magasin d'articles de sport de proximité aux plus grandes chaînes commerciales - essaie donc de prendre en compte cette manière de pratiquer le sport dans leur stratégie et se trouve souvent limitée par une relative méconnaissance du phénomène et par la complexité des enjeux. L'auto-organisation sportive nécessite de faire un bilan à la fois théorique et pratique mais aussi de se projeter dans l'avenir parce que tous les indicateurs montrent que cette manière de faire du sport n'est pas près de disparaître.

Coordonné par Thomas Riffaud et Bruno Lapeyronie, cet ouvrage pose la question de l'autonomie des sports, de l'organisation des sportifs et des actions des territoires. Il est le fruit de réflexions et d'expérimentations du sport local.

Ouvrage coordonné par :



Thomas Riffaud

Sociologue associé au laboratoire Santesih (EA4477) de l'université de Montpellier. Il est aussi enseignant d'EPS au quotidien. Il conduit plusieurs recherches ; celles-ci portent sur l'EPS mais aussi sur les sports de rue, sur les espaces de pratiques sportives en général et sur le tourisme sportif.



Bruno Lapeyronie

Titulaire d'un doctorat en socio-économie du sport, il est aujourd'hui directeur d'AMOS Bordeaux. Après avoir été directeur des sports de Montpellier et membre actif de l'ANDIIS, il est aussi enseignant chercheur et consultant, rattaché au laboratoire VIPS² de l'Université de Rennes.

Avec la collaboration de :

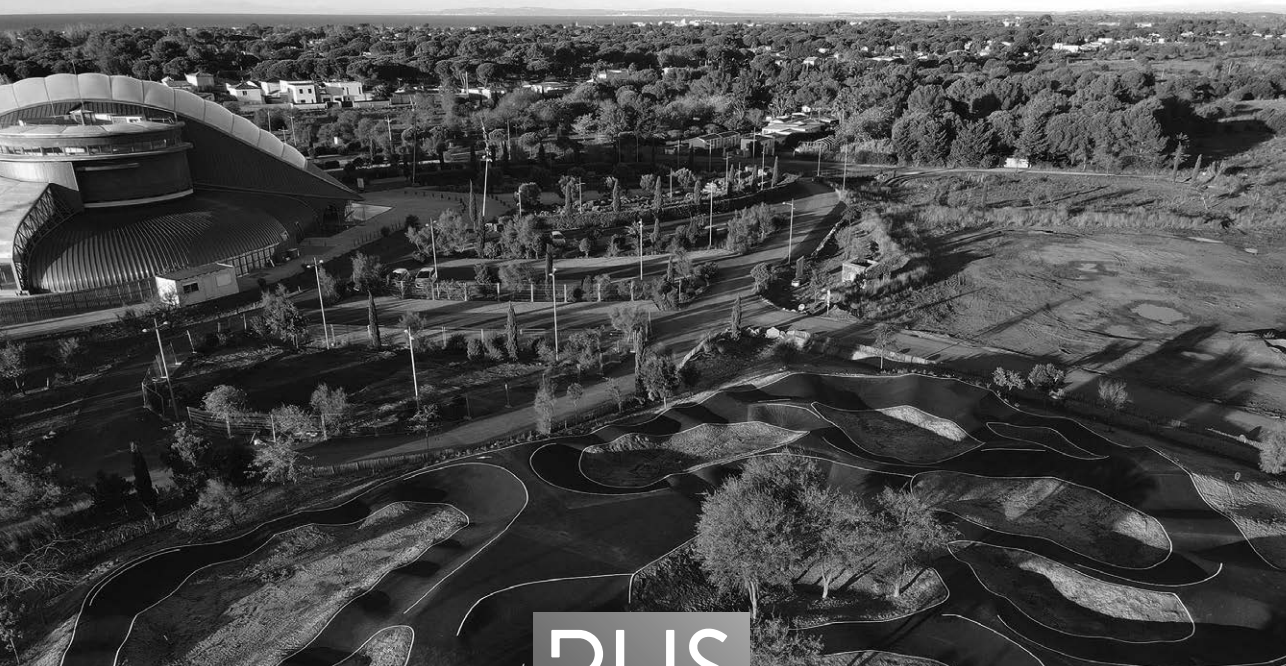
Eric Adamkiewicz, Olivier Bessy, Dominique Charrier, Christophe Gibout, Nadège Descubes, Alain Loret, Charlotte Parmantier, Fanny Sarraill-Brassens, Anne-Lise Titon, François-Emmanuel Vigneau.

boutique.territorial.fr

ISSN : 1631-9397 - ISBN : 978-2-8186-2071-7

Illustration de couverture : ©ville d'Agde

territorial éditions



PUS

Presses Universitaires du Sport

Sports et auto-organisations

Enjeux et méthodes

Sous la direction de **Thomas Riffaud** et **Bruno Lapeyronie**
Collection dirigée par **Bruno Lapeyronie**

territorial *éditions*

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 87 17 - Référence TPUS95A

Retrouvez tous nos ouvrages sur boutique.territorial.fr

**Vous souhaitez
nous contacter
à propos de votre ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail à :**
service-client-editions@territorial.fr
en précisant l'objet de votre demande.

Pour connaître l'ensemble de nos publications,
rendez-vous sur notre boutique en ligne
www.boutique.territorial.fr

Avertissement de l'éditeur:

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations
de reproduction et indiquons systématiquement
les sources des schémas, images, tableaux, etc.

Pour toute demande de modification, mise à jour
ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage,
merci de contacter les éditions Territorial.

	Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70
---	---



© Territorial, Voiron

ISBN: 978-2-8186-2071-7

ISBN version numérique: 978-2-8186-2072-4

Imprimé par Reprotechnic, à Bourgoin-Jallieu (38) - Mars 2023

Dépôt légal à parution

Sommaire

Préface	7
Présentation des auteurs	9
Coordonnateurs	9
Auteurs	9
Intervenants	11

Introduction

L'auto-organisation sportive, où en sommes-nous ?	13
--	----

Partie 1

Comprendre l'auto-organisation sportive	19
--	----

Chapitre I

Pratiquer au sein d'une communauté sportive	21
--	----

A - Socialisation et communautés sportives	22
1. Une sociabilité sportive des réseaux	22
2. Pratiquer avec l'autre identique et exister face à l'autre différent	24
B - Travailler avec les communautés sportives	25
Conclusion	27

Chapitre II

La pratique sportive auto-organisée de 1970 à nos jours : émergence, intensification et hybridation	31
--	----

A - L'ère de la postmodernité ou l'émergence de la pratique sportive auto-organisée (1970-1990)	33
1. Des pratiques emblématiques de cette évolution	33
2. La course à pied comme analyseur	34
B - L'ère de l'hypermodernité ou l'intensification de la pratique sportive auto-organisée (1991-2008)	36
1. L'hypermodernité ?	36
2. Les conquérants de l'extrême	37
C - L'ère de la transmodernité ou l'hybridation de la pratique sportive auto-organisée	40
1. La transmodernité en question ?	40
2. De la transition sociétale à la transition récréative	40
3. L'archipel de la course à pied	42
Conclusion	45

Chapitre III

L'auto-organisation sportive adolescente : analyse d'un (dés)engagement paradoxal49

A - Un constat partagé de désengagement global de la vie publique, et en particulier de la vie sportive50

1. Un désengagement de la vie sportive fédérale et l'émergence
de nouvelles formes d'engagement dans l'auto-organisation ?51
2. Vers un désengagement partiel dans l'auto-organisation ?52

B - Un changement de valeurs et de paradigmes qui conduit à parler d'un (dés)engagement paradoxal52

1. Un engagement qui ne dit pas son nom53
2. Un engagement circonstancié et utilitariste ?53
3. Un engagement communautaire et contre l'*ordo rerum*54
4. L'aspiration à tenir ensemble esprit critique et engagement corporel
pour penser le (dés)engagement comme une *doxa*55

Chapitre IV

Auto-organisation et gestion des espaces ruraux et naturels61

A - En zone urbaine ou périurbaine61

B - Dans les zones rurales65

Conclusion67

Partie 2

Sports auto-organisés, et territoires : analyser et agir69

Chapitre I

Le rôle structurant des politiques sportives locales et des stratégies des organisations sportives ?71

A - Quelques points de repère sur les pratiques auto-organisées72

1. Des fédérations sportives qui continuent d'attirer ?72
2. Mais une évolution des attentes des sportifs et des sportives à ne pas négliger73
3. Des pratiques, fédérales comme libres,
qui restent marquées par des déterminants sociaux74

B - Les politiques sportives locales organisent les pratiques « auto-organisées »75

1. Des demandes, des attentes et des besoins sportifs très organisés75
2. La diversité des interventions publiques dans l'organisation des pratiques
« auto-organisées »75

C - La capacité de résistance et d'innovation des organisations sportives77

1. Les outils fédératifs comme moyen d'innovation77
2. Des illustrations éclectiques d'outils fédéraux d'adhésion et d'affiliation78

Conclusion79

Témoignage : auto-organisation et politiques publiques	82
1. Les raisons d'une saisine du sujet par les autorités	82
2. Intégrer les pratiques sportives auto-organisées dans les politiques publiques : enjeux et besoins	84
Conclusion	86

Chapitre II

Auto-organisation sportive et territoires	87
--	----

A - Des approches diversifiées du sport auto-organisé sur le territoire	89
--	----

B - Proposition d'éléments de définition territoriale du sport auto-organisé	90
---	----

C - Les cycles de vie sportive : vers une synergie des acteurs	92
---	----

D - Étude de cas : les pratiques sportives auto-organisées de l'agglomération de Poitiers	94
--	----

E - Une proposition de prospective en guise de conclusion	96
--	----

Témoignage : auto-organisation, une nécessaire adaptation des territoires ?	99
--	----

1. Mutation de la prise en compte des auto-organisés « historiques » : les auto-organisés comme « acteurs invisibles » des politiques locales ?	99
2. Les auto-organisés, un public cible comme nouveau levier de promotion	101
Conclusion	103

Chapitre III

Auto-organisation et équipements sportifs urbains	105
--	-----

A - Aménager les territoires pour les pratiques sportives auto-organisées	105
--	-----

1. Comprendre les sports pour évaluer les attentes des pratiquants	105
2. Identifier et caractériser les espaces sportifs pour évaluer leur adéquation à la demande de pratiques	108
3. Mailler les territoires par des espaces sportifs diversifiés et complémentaires	110

B - Concevoir les espaces sportifs pour les pratiques auto-organisées	111
--	-----

1. Des équipements sportifs fédéraux ouverts aux sportifs organisés	111
2. Des équipements conçus pour les sportifs auto-organisés	111
3. Concevoir des espaces sportifs pour tous, ensemble	112

Conclusion	113
-------------------	-----

Interview : Nicolas Lovera, cogérant de la société Playgones	115
---	-----

Chapitre IV

Le sport, du numérique au métavers : la nouvelle disruption	117
--	-----

A - Du métavers au métasport	117
-------------------------------------	-----

1. Quelles conséquences organisationnelles ?	117
2. Un nouveau contexte analytique	118
3. Une nouvelle problématique pour le sport	119

B - Qu'est-ce que le métavers ?	119
1. Définition simple	119
2. Le métavers, une évolution majeure pour les organisations	120
C - Qu'est-ce que le métasport ?	121
1. Définition simple	121
2. Les contraintes de l'étude du métasport	123
D - Préconisation pour le futur	127
Conclusion	130
Interview : Nicolas Rouquairol , direction des sports, mairie d'Agde	134
Postface	137

Préface

Cet ouvrage propose une réflexion sur l'évolution des pratiques, plus particulièrement sur une certaine catégorie de pratiquants, lesdits « auto-organisés ». Pour un maire, dont la préoccupation principale est le bien-être de ses administrés, la mise en œuvre des politiques publiques se construit évidemment pour l'ensemble de la population, ce qui est encore plus vrai pour les politiques publiques orientées vers les services à la population (éducation, cohésion sociale, jeunesse, culture, sports, etc.). Toutefois, concernant la politique sportive municipale, si l'accompagnement du développement des sports « traditionnels », fédéraux, demeure une constante depuis de nombreuses années, force est de constater que de nouvelles attentes apparaissent, en lien avec nos évolutions sociétales, et qu'il convient d'y être attentif afin d'apporter les réponses les plus appropriées dans le contexte actuel.

Agde et plus particulièrement le Cap-d'Agde (station balnéaire créée il y a plus de cinquante ans) ont toujours été novateurs en matière d'activités et d'équipements sportifs. Ainsi, le Centre international de tennis, qui émerge en 1972, voit Pierre Barthès investir massivement dans le développement du tennis (le centre comptera jusqu'à 67 courts dans les années 80), suivront la construction d'un golf de 18 trous ainsi que d'un centre nautique. Afin de promouvoir et valoriser ces équipements, la ville accueille des grands événements sportifs (tournoi Carré d'as, Trophée de la femme, National Tennis Cup, et Trophée Clairefontaine et ses multicoques géants).

À partir des années 2000, la ville a récupéré la pleine gestion de ces équipements, auxquels est venu s'ajouter le centre aquatique de l'Archipel. La mise en place de ces régies directes, par le biais de budgets annexes, a permis de développer l'ensemble des champs spécifiques que nous pouvons trouver dans un équipement sportif, à savoir l'intérêt général, le monde fédéral, le commerce et la pratique libre. Ce qui est proposé dans la sphère privée, la collectivité l'a entrepris dans la sphère publique pour répondre au mieux aux attentes des usagers, des pratiquants et des clients, avec la particularité de gérer des pro shops dédiés, restaurant, ou encore spa public pour le centre aquatique de l'Archipel. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, la création d'une agence de développement dédiée est en cours pour faciliter la promotion et la commercialisation de ces équipements auprès du grand public, à travers une marque « Cap d'Agde Destination Sports ». La vocation de cette agence est de promouvoir l'attractivité du territoire pour la pratique sportive auto-organisée, tout en bénéficiant de services dédiés, structurés, personnalisés, avec une offre globalisée. L'apport d'académies des sports de raquette (tennis/padel) et de golf contribue pleinement à cette philosophie, autour des axes de haut niveau, d'attractivité, de services individualisés, tout en accompagnant le tissu associatif local. Cette dynamique a impulsé un programme de rénovation et de modernisation des équipements leur permettant d'être à la pointe des services dédiés et associés, à l'instar du practice de golf connecté ou de la Tennis Padel Arena.

Par ailleurs, chacune de ces structures accueille en son sein une association sportive. Elles sont une centaine sur la ville, avec plus de 7 330 licenciés, et des niveaux de pratique en championnat de France amateur pour la majorité des sports collectifs, ainsi que de nombreux titres en sport individuel. Trois grands complexes sportifs viennent compléter l'offre de pratique fédérale, et cela vaut à la ville d'être labélisée « Terre de Jeux » (première promotion), d'avoir obtenu trois lauriers au label « Ville active et sportive » et d'être centre de préparation aux JOP Paris 2024, pour la voile, le tennis et le tennis fauteuil.

Mais depuis quelques années, cette offre sportive ne suffit plus à répondre aux besoins et attentes des administrés, notamment ceux qui pratiquent hors structure.

Les sports dits de nature, propices à une pratique libre, ont la part belle sur notre commune, de par ses atouts naturels qui leur offrent un terrain de jeu idéal. Ainsi, les adeptes de sports tels que la planche à voile, le kitesurf, le vélo et la course à pied, pour ne citer qu'eux, utilisent depuis toujours cet environnement. Cependant, force est de constater que le développement de cette pratique autonome, auto-organisée, s'est accéléré depuis la crise sanitaire, et cela nous incite encore plus à participer à cet essor. Notre engagement se fait tout d'abord et avant tout pour le bien-être de chacun, mais également parce que faciliter ces modalités de pratique participe à l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, l'aménagement concerté des espaces naturels nous a déjà permis de mettre en œuvre plusieurs propositions telles qu'un parcours balisé de randonnée en mer, le balisage de plusieurs circuits VTT/VTC, l'aménagement en cours d'une plaine des sports urbains (piste de pumptrack en 2022 et skatepark en 2023), le déploiement d'aires de jeux en accès libre pour adultes et ados (Street Work Out par exemple). Cela va se poursuivre dans les prochaines années, avec l'ambition de faciliter une pratique respectueuse, sur les espaces naturels protégés de la commune (le mont Saint-Loup, les 14 km de littoral, les berges de l'Hérault et du canal du Midi).

Comme vous l'avez constaté, à travers l'exploitation de l'ensemble de nos atouts structurels et naturels, la ville d'Agde nourrit une ambition et une force autour de la dynamique sportive dans l'ensemble de ses composantes pour le bien-être de ses administrés et de ses nombreux visiteurs.

C'est donc tout naturellement qu'après avoir accueilli les éditions 2014 et 2015 des JEN (journées d'études nationales de l'ANDIISS), la ville, avec sa direction des sports aux manettes, apporte tout son soutien à l'organisation de l'édition 2023. Le nouveau palais des congrès, marquant la nouvelle entrée du cœur de station, aura le plaisir d'être l'hôte de l'organisation. Le programme proposé, de par la qualité des intervenants, saura, j'en suis persuadé, amener les éléments de réflexion nécessaires afin d'aborder sereinement les défis qui nous attendent dans la mise en œuvre de nos politiques sportives locales. Certes, la période demeure difficile et incertaine, mais nous devons, et saurons faire face avec détermination et combativité. L'ouvrage que vous tenez entre les mains, coordonné par Thomas Riffaud et Bruno Lapeyronie, s'appuie avec force sur les expériences territoriales, à commencer par celles d'Agde et de l'ANDIISS.

Bienvenue à Agde, Terre de Jeux, je vous souhaite une excellente lecture de cet ouvrage de référence sur les sports auto-organisés, ainsi que de bonnes journées d'études.

Gilles d'Ettore

Président de la communauté
d'agglomération Hérault-
Méditerranée

Maire de la ville d'Agde



Présentation des auteurs

Coordonnateurs



Thomas Riffaud est sociologue associé au laboratoire Santesih (EA4477) de l'université de Montpellier. Il est aussi enseignant d'EPS au quotidien. Il conduit plusieurs recherches. Celles-ci portent sur l'EPS mais aussi sur les sports de rue à travers leurs différents publics et leur(s) rapport(s) à l'espace urbain. Mais depuis que sa thèse a été soutenue (juin 2017), il a élargi son champ d'expertise en s'intéressant aux espaces de pratiques sportives en général, au tourisme sportif, mais aussi à plusieurs activités artistiques comme la danse in situ et le street art. Au-delà de ses travaux de recherche, il est aussi consultant et formateur pour diverses organisations sportives.

riffaud.socio@gmail.com



Titulaire d'un doctorat en socio-économie du sport à l'université Paris-Sud, **Bruno Lapeyronie** a multiplié les expériences territoriales au sein de différentes collectivités, notamment comme directeur sports et jeunesse de la ville de Montpellier de 2010 à 2017.

Par le passé, ancien vice-président de l'ANDISS, intervenant auprès du CNFPT et membre des jurys des concours de la filière sportive, président de club pendant une olympiade, maître de conférences associé à l'université de Montpellier pendant dix ans et organisateur du colloque « SportColl », Bruno Lapeyronie est aujourd'hui directeur d'AMOS Bordeaux, enseignant, chercheur et consultant. Sa recherche est associée au laboratoire VIPS² de l'université de Rennes 2.

Sa production scientifique porte sur les impacts des manifestations sportives, sur le cycle de vie d'activités sportives et, plus généralement, sur les politiques sportives territoriales. Il a également coordonné quatre ouvrages avec Dominique Charrier ou Arnaud Roussel sur ces thématiques.

bruno.lapeyronie@free.fr

Auteurs



Eric Adamkiewicz est maître de conférences en management du sport et développement territorial, laboratoire CreSco à la F2SMH de l'université Paul-Sabatier de Toulouse. Il a interrompu sa carrière universitaire pendant onze années, pendant lesquelles il a été, DGS de l'office de tourisme des Arcs-Bourg-Saint-Maurice, chef du service tourisme et économie montagnarde au conseil départemental de la Drôme, puis directeur des sports de la ville de Grenoble. Il a participé au rapport concernant les usages postolympiques de bobsleigh de La Plagne (1991) et au projet de halle de vitesse lors de la candidature d'Annecy aux JO de 2018.

eric-adamkiewicz@hotmail.fr



Olivier Bessy est sociologue du sport, des loisirs et du tourisme. Il est professeur d'université émérite au collège Sciences sociales et humanités de l'université de Pau. Il est membre du laboratoire TRansition Energétique et Environnementale (TREE, UMR/CNRS-6031) où il développe des recherches sur la problématique de la transition sociétale et de l'innovation sportive et touristique dans les territoires urbains et montagnards, en lien avec les pratiques récréatives, les aménagements et les événements associés. Il est expert auprès de collectivités territoriales sur l'évolution des sports de nature et de la course à pied ainsi que sur l'innovation sportive et touristique dans le domaine des aménagements et événements associés au développement durable des territoires.

olivier.bessy@univ-pau.fr



Dominique Charrier, docteur en sciences économiques, est maître de conférences habilité à diriger des recherches (Staps) à l'université Paris-Saclay où il dirige le master 2 « Politiques publiques et stratégies des organisations sportives ». Chercheur au laboratoire CIAMS, ses travaux s'inscrivent dans le cadre général de l'analyse socio-économique et prospective des politiques sportives et concernent notamment l'utilisation des pratiques sportives à des fins d'animation, de prévention et d'insertion, les impacts économiques et sociaux des événements sportifs et les « dynamiques locales » induites par les projets sportifs.

d.charrier@wanadoo.fr



Christophe Gibout est sociologue, codirecteur du laboratoire « Territoires, villes, environnement et société » (ULR 4477, ULille – ULCO). Professeur des universités en aménagement à l'ULCO où il dirige le pôle recherche « Humanités et territoires intégrés » et directeur adjoint de l'école doctorale SHS n° 586 (UPJV, Artois, ULCO), ses recherches portent sur les pratiques de récréation – jeux, loisirs, culture, sports, etc. – et leur gouvernance, appréhendées dans de multiples terrains d'étude.

Christophe.Gibout@univ-littoral.fr



Suite à des études en sociologie, **Nadège Descubes** a complété son cursus par un master management des entreprises de services, spécialité sports et loisirs à l'IAE de Limoges. Elle a notamment suivi le chantier, mis en place et géré trois centres aquatiques en Limousin, de 2006 à 2015, avant de diriger et développer l'offre d'une station touristique départementale sous format EPIC. Arrivée mi-2020 à Bordeaux sur un poste de gestion des contrats complexes liés aux équipements sportifs, elle est actuellement responsable maître d'ouvrage et équipements délégués au sein de la direction des sports de la ville de Bordeaux.

nadegedescubes@aol.fr



Professeur des universités honoraire, **Alain Loret** fut directeur de la faculté des sciences du sport de Rouen. Spécialiste de prospective et de gestion de l'innovation sportive, il est l'auteur de nombreuses études et ouvrages sur ces thèmes. Il a fondé en 2012 un cabinet d'études prospectives dédié au sport qui fut le premier à développer le concept de « métasport » dans une étude intitulée : « Du métavers au métasport, le début de l'histoire » (SWI, 2022).

sportsglisse@wanadoo.fr



Charlotte Parmantier est maîtresse de conférences à l'université Paris-Cité. Après avoir été coresponsable du master management « Sport et territoires » de l'université de Brest, elle est désormais coresponsable du master MEEF encadrement éducatif de l'université Paris-Cité. Ses travaux de recherche s'inscrivent à la croisée de plusieurs thématiques sociologiques (sport, genre et éducation) et analysent la dimension socioculturelle des pratiques sportives à travers, notamment, l'étude des différentes formes de socialisation (familiale, religieuse, sportive, scolaire, etc.), mais aussi des dynamiques sociales et territoriales induites par des projets éducatifs et sportifs.

charlotte.parmantier@u-paris.fr



Docteure en Staps, **Fanny Sarraïl-Brassens** travaille actuellement à la direction générale de l'Ufolep auprès de laquelle elle a réalisé sa thèse (soutenue en octobre 2021) en convention CIFRE sur les (in)capacités d'adaptation des fédérations sportives face aux changements sociétaux. Fanny Sarraïl-Brassens accorde de l'importance à la portée sociale de ses recherches et leur appropriation par les acteurs de terrain.

fannysarraïl@gmail.com



Anne-Lise Titon est passionnée de sport depuis son plus jeune âge. Sportive accomplie, elle a toujours souhaité mettre le sport au cœur de sa vie. Après un master de management du sport en Staps à Orsay, elle a débuté sa carrière chez ASO en tant que responsable des bénévoles sur le marathon de Paris. Après un parcours de plus de 15 ans en collectivités, elle est aujourd'hui conseillère en charge des territoires au sein de l'Agence nationale du sport.

anne-lise.titon@agencedusport.fr



François-Emmanuel Vigneau, architecte DPLG et docteur en géographie et aménagement, est spécialisé dans les équipements sportifs depuis trente ans. Il a notamment exercé au bureau des équipements sportifs du ministère des Sports. Auteur d'ouvrages et d'articles, il a enseigné dans plusieurs universités et anime des formations professionnelles sur les espaces sportifs. Consultant en aménagement sportif des territoires, il préside Sport Espaces Innovation SAS qui développe les nouveaux espaces multisports et multiterrains Pitch'One.

francois-e.vigneau@pitch-one.fr

Intervenants



Nicolas Lovera est cogérant de la société Playgones. Le design actif, la mixité, l'inclusion, la mobilité, le savoir bouger, les nouvelles pratiques sportives sont autant de sujets au cœur de sa démarche. Playgones est aujourd'hui basée en Isère et intervient auprès du secteur public comme du secteur privé sur les questions liées aux aménagements ludiques et sportifs en France métropolitaine et sur les territoires d'outre-mer.

nicolas.lovera@playgones.com



Nicolas Rouquairol est directeur des sports à la mairie d'Agde depuis 2009. Impliqué au sein de l'ANDIIS, il a présidé le comité régional Occitanie durant huit ans. Il est membre du bureau national depuis 2018, chargé des relations avec les partenaires économiques. Il est également chargé de cours à l'UFR Staps de Montpellier, formateur pour le CNFPT et jury pour les concours organisés par le centre de gestion. Il est également Adjoint au maire Servian, depuis 2014, en charge du Sport, de la Culture et de l'Environnement.

nicolas.rouquairol@ville-agde.fr



Marco Sentein est directeur des sports à Muret (31) et président de l'ANDIIS depuis 2015. Diplômé de l'UFR Staps de Toulouse, il est passionné par toutes les disciplines sportives avec un petit faible pour le football (430 matchs au niveau National et titulaire d'un DES football). Il est par ailleurs président du district de football de la Haute-Garonne depuis 2020.

marco.sentein@mairie-muret.fr

L'auto-organisation sportive, où en sommes-nous ?

Aujourd'hui, nous sommes très souvent confrontés à des chiffres qui montrent qu'une part importante de la population française déclare pratiquer régulièrement une activité physique. Ce calcul est complexe et donc souvent discutable. Seulement, nous pouvons nous accorder sur le fait que la pratique du sport en France est une activité qui touche un large public. En 2020, plus d'un Français sur deux déclarait avoir pratiqué une activité physique au cours des douze derniers mois¹. Mais, en revanche, un sportif sur deux déclarait pratiquer une activité encadrée et un sur quatre disposait d'une licence. Il existe en effet des activités où la représentation des licenciés est importante comme en tennis ou dans le football (50 %), mais il y a aussi de nombreuses activités où ce chiffre tombe à 10 % (randonnée, natation, VTT...)². Selon toutes les dernières études, la pratique auto-organisée est majoritaire. Cependant, soyons clairs dès le début de cet ouvrage, il ne s'agit pas de dire que le modèle du sport encadré et licencié est en fin de vie. Il suffit d'observer l'augmentation lente mais constante du nombre de licences délivrées toutes fédérations confondues, pour ne pas tomber dans ce piège. Seulement les données sont claires, le sport auto-organisé déjà repéré et étudié par de nombreux chercheurs depuis les années 90 n'était pas un phénomène de mode. De plus, ceux qui choisissent ce mode de pratique ne sont ni « libres », ni « inorganisés », ni « sauvages ». Ces termes étant soit teintés d'admiration, soit de mépris. Ce mode de pratique est apparu dans les années 70 et sa montée en puissance régulière bouleverse le monde du sport en interrogeant les normes et les habitudes de tous les acteurs. Les questions posées sont multiples : du petit club aux grandes fédérations, des politiques municipales aux politiques nationales, du magasin d'articles de sport de proximité aux plus grandes chaînes commerciales ; nous connaissons tous quelqu'un qui a privilégié un regroupement informel de sportifs à un entraînement classique organisé par un club associatif. Nous connaissons même tous des sportifs solitaires qui préfèrent interagir avec une application plutôt qu'avec un véritable coach. À la lecture de ces mots, nous imaginons que certains d'entre vous ne peuvent pas retenir une petite pensée nostalgique, voire moralisatrice. Mais c'est un fait, l'apogée du sport fédéral est derrière nous. Aujourd'hui, nous savons que les motivations des pratiquants ont changé, mais nous ne sommes pas toujours très au point sur l'évolution des modes de pratique. Pour simple exemple et contrairement aux idées reçues, la pratique sportive en France se déroule majoritairement en solitaire³. Et la crise de la Covid n'a fait qu'accentuer cette tendance qui consiste à rechercher une forme d'autonomie.

Cependant, avant de se focaliser sur la question sportive, il nous semble important de prendre un peu de distance. Le sport est un objet hyperdépendant des évolutions comportementales, sociétales et même philosophiques. Le préfixe « auto », que nous allons beaucoup utiliser dans cet ouvrage, vient du pronom grec αὐτός, et signifie « de soi-même ». Remarquons qu'il se retrouve dans de très nombreux mots aujourd'hui et cela n'est évidemment pas un hasard. L'auto-organisation n'est qu'un exemple qui confirme que nous vivons dans une société où la question de l'autonomie est devenue centrale. L'autonomie correspondait dans le passé à la possibilité pour une cité de faire ses propres lois sans être

1 Injep, Ministère des Sports, Crédoc, *Baromètre national des pratiques sportives 2020*.

2 Injep, Ministère des Sports, Crédoc, *Baromètre national des pratiques sportives 2018*.

3 Injep, Ministère des Sports, Crédoc, *Baromètre national des pratiques sportives 2020*.

sous l'emprise d'une tutelle étrangère, mais cette idée a été ultérieurement étendue aux individus. Thomas d'Aquin, Luther, Calvin, mais aussi les philosophes des Lumières ont grandement contribué à ce transfert qui a fait de l'autonomie des individus l'un des piliers de la modernité. Certains expliquent même que ce concept est devenu un projet de société qui peut parfois devenir une contrainte de masse (Ehrenberg, 1991 ; Le Coadic, 2006). Derrière l'usage fréquent du mot « autonomie » se trouve l'idée de liberté et d'indépendance, mais ce mot désigne en fait un processus de subjectivation qui donne à l'individu la capacité de choisir par soi-même et d'agir sans l'intervention d'un tiers. Kant présente ce mot comme un combat de tous les jours pour relativiser la puissance des désirs imposés par d'autres, ou par la société, sur nos décisions. L'autonomie est une capacité et toutes ces réflexions doivent nous amener à comprendre que l'autonomie absolue est inatteignable et qu'il ne peut y avoir qu'une autonomie relative. Edgar Morin (1981) explique que toute vie humaine autonome est un tissu de dépendances incroyables. Selon lui, c'est ce paradoxe que nous devons essayer de concevoir. « Pour qu'il y ait liberté, il faut qu'il y ait un univers où il y ait des déterminismes, des constances, des régularités, sur quoi l'action peut s'appuyer, mais il faut qu'il y ait aussi des potentialités de jeu, des aléas, des incertitudes, pour que l'action puisse se déployer » (Morin, 1981).

C'est cet univers complexe fait de constantes et d'aléas que nous proposons de questionner en se focalisant sur la question sportive. Comment le sport est touché par cette quête d'autonomie ? Quels sont les tenants et les aboutissants de l'auto-organisation sportive ? Comment les politiques sportives territoriales sont-elles impactées ? Le comportement de certains sportifs semble être moins dirigé par les politiques fédérales et celles des clubs, mais peut-on dire qu'ils choisissent leur mode de pratique en faisant fi des désirs des autres ? Répondre par l'affirmative consisterait par exemple à nier l'impact des réseaux sociaux et de leurs influenceurs. En fait, les sportifs auto-organisés sont certainement moins autonomes qu'ils ne le pensent. L'autonomie est toujours relative. Seulement, ce qui semble clair, c'est que le pouvoir des institutions sportives qui pouvaient imposer sans discussion leur conception du monde a diminué dans une société où chaque sportif veut au moins avoir l'impression de s'être construit tout seul. Ces sportifs veulent croire à leur liberté. Ils veulent avoir la sensation de choisir et d'agir en toute indépendance. Et il faut donc leur offrir de la souplesse, et ce d'autant plus que les sciences physiques nous ont montré que tous les systèmes auto-organisés ne sont jamais en équilibre. Ils se transforment de façon continue sous l'action de processus dynamiques, internes et externes. Au moindre changement, les grains de sable qui forment un tas se réorganisent jusqu'à stabiliser une nouvelle configuration. C'est ce caractère dynamique des systèmes auto-organisés sportifs qui est la caractéristique la plus complexe à gérer pour les acteurs du sport (Riffaud, 2020).

Nombre de recherches ont porté ces dernières années sur l'auto-organisation sportive. Elles ont posé certaines bases que nous allons rappeler dans cette introduction et que nous tenterons de dépasser dans le reste de l'ouvrage. Les premiers travaux sur cette question datent des années 80, et les activités identifiées comme auto-organisées étaient relativement limitées (jogging, skateboard, roller, football et basket « de pied d'immeuble »). Selon Chantelat, Fondimbi et Camy (1998), il en existe deux formes : « *Ils peuvent correspondre à des usages sportifs de la ville qui procèdent d'une requalification d'espaces urbains (les rues, les places, les squares, les parkings...) ou bien à des usages sportifs d'espaces spécialisés (les équipements sportifs) dans la ville* » (1998, 41). De plus, nous savons que ce mode de pratique est apparu suite à la montée en puissance de l'hédonisme et d'une frénésie de loisirs (Lipovetsky, 1983). Mais ce n'est pas pour autant que les sports auto-organisés doivent être toujours présentés comme rejetant la culture sportive traditionnelle. Jean-Pierre Augustin (1999) a par exemple rapidement démontré qu'à l'exception de quelques pratiques qui s'affirment en rupture, les loisirs autorégulés s'inscrivent dans une vision différente

mais complémentaire d'un ensemble sportif dont ils se réclament souvent ouvertement. Là où certains voient toujours un rejet catégorique, nous sommes plutôt de ceux qui pensent un modèle complémentaire où sports traditionnels et sports auto-organisés se nourriraient mutuellement. Olivier Bessy (2008) ne dit pas autre chose quand il met en lumière l'inventivité des sportifs auto-organisés, mais aussi une forme de conformité qui ne permet pas un passage total à l'indépendance, mais plutôt une complexification des modes de pratique. Tous les auto-organisés ne sont pas forcément dans une démarche contre-culturelle. Leur engagement sportif relatif témoigne davantage d'une « culture plurielle » (Bessy, 2008). Au-delà de ce débat que nous considérons comme clôt, il est intéressant de noter que l'auto-organisation sportive a été renforcée par des tendances lourdes. Grâce à Zouari (1996) ou Adamkiewicz (1998), nous savons aussi que le succès de l'auto-organisation sportive est corrélé à l'accentuation des mobilités et à la segmentation des activités. Quant à Pociello (1999), c'est, selon lui, l'hybridation et la technologisation des activités, mais surtout la recherche d'organisation à faible contrainte, qui ont accéléré le phénomène. Pour tous ces chercheurs en tout cas, la question de l'individualisation est centrale. Nous ne ferons pas partie de ceux qui associent l'auto-organisation à l'individualisme. Plusieurs chapitres de l'ouvrage vont mettre à mal cette idée. Cependant, il est vrai que cette forme d'engagement dans une activité sportive est une manière d'agir sur soi-même. Il s'agit bien d'une émancipation individuelle, qui consiste à « *se produire soi-même dans un projet personnel* » (Ehrenberg, 1991). Cela peut certes parfois aboutir à de l'individualisme, mais cela peut aussi aboutir à des regroupements divers et variés où le lien social est relativement fort. Nombreuses sont les études à avoir déjà saisi l'ampleur et le rôle socialisant de ces pratiques hors clubs, notamment dans les quartiers dits « difficiles » (Merle, 2010).

En fait, ceux qui ont tout d'abord été appelés les inorganisés, ou les sauvages, ou les libres, vivent pleinement dans notre « société liquide » (Riffaud, 2020). Ils peuvent avoir une activité de prédilection, mais la majorité d'entre eux ne s'empêchera pas de zapper. Les adeptes de l'auto-organisation se donnent « *toutes les possibilités d'une pratique discontinue, voire épisodique, au jour le jour, dans une relation à autrui qui peut se faire ou se défaire, sur les critères de la proximité physique ou d'autres purement affectifs (...). Une dynamique de diversification des pratiques, de parcellisation des pôles d'intérêt, de choix multiples, anime aujourd'hui nombre de pratiquants qui n'hésitent plus à revendiquer le droit à la versatilité et au libre choix de modalités de leurs pratiques* » (Zouari, 1996). Cette évolution sociétale crée de l'intérêt pour tous les dispositifs qui permettent de personnaliser, de singulariser, de faire vivre l'unicité de l'individu ; et un certain désintérêt pour tous les autres. Seulement, si l'objectif est louable, il est d'une extrême complexité pour les acteurs du sport. Certains diraient même qu'il est utopique et nous aurions du mal à contredire cette idée s'il est question de personnalisation à l'échelle d'un territoire et de milliers de pratiquants. Certains chercheurs avaient déjà identifié les difficultés engendrées par ces modes de pratique. À ce titre, Stéphane Merle (2010), dans son étude de la gestion des pratiques auto-organisées sur le territoire stéphanois, constate « *des difficultés de la puissance publique locale à se positionner par rapport à ces pratiques* » (Merle, 2010, 147). Dans un article de qualité, Christophe Arpaillange, Catherine Darlon, Michel-Alexis Montane (2002) ont identifié que la cogestion des politiques sportives par reconnaissance et étayage réciproques entre les administrations de l'État et des collectivités locales, d'une part le mouvement sportif, les fédérations et les clubs, d'autre part, rendait difficile l'action envers les sportifs auto-organisés. C'est un peu comme si ces sportifs passaient dans les trous de la raquette des politiques publiques, laissant libre cours aux initiatives privées et commerciales. Face à cette difficulté, certaines municipalités ont choisi la passivité en misant sur l'éphémérité du phénomène, mais d'autres ont fait des expérimentations négociées (Merle, 2010). Seulement, ces dernières se sont vite retrouvées face à des probléma-

tiques que nous connaissons tous et auxquelles nous nous intéresserons dans les prochaines pages (cohabitation, occupations illégales, sécurité, responsabilité, surexploitation, surfréquentation...). La tentation était donc grande, et elle l'est encore, d'essayer d'organiser les inorganisés en les incitant de manière plus ou moins explicite à créer une association, un club, à organiser des compétitions, à compléter les documents de demande de subvention, à respecter l'ordre des choses sportives d'une certaine manière. Toutefois, les chercheurs ont montré que ce processus de normalisation à la fois sportive et sociopolitique a fonctionné dans bien des cas, mais il a parfois aussi été vécu comme un échec par les autorités comme par les pratiquants. Comment aurait-il pu en être autrement ? Contractualiser un engagement réciproque avec des pratiquants en quête d'autonomie est une entreprise périlleuse, voire désespérée. Et il faut bien comprendre que cette stratégie conforte une hiérarchie entre formes d'activités et types de publics, qui tourne inévitablement en faveur des sports historiques, fédérés et traditionnels (Fodimbi, 1999).

Depuis tous ces travaux, soit une vingtaine d'années, les auto-organisés ont changé et le phénomène a pris de l'ampleur. Ces pratiquants ne peuvent plus être ignorés. Même l'opposition entre sport d'utilité ludique et sport d'utilité publique est discutable. Aujourd'hui, une très grande partie des acteurs du sport essaie donc de prendre en compte cette manière de pratiquer le sport dans leur stratégie. Cependant, soyons honnêtes : l'excès de vitesse craint par Jean-Pierre Augustin (1999) dans les années 90 n'a pas eu lieu. Au contraire, l'adaptation a été lente puisqu'elle est encore en cours. C'est pourquoi l'ensemble des contributeurs de cet ouvrage a été soigneusement sélectionné pour nous aider à avancer sur ce sujet. La complexité des enjeux nous incite à être prudents, aucune recette miracle ne sera proposée. En revanche, nous faisons le pari qu'en croisant le regard des universitaires et des acteurs de terrain, nous avancerons collectivement. L'adaptation et l'innovation sont quasi impossibles sans avoir connaissance de ce qui se dit et se fait en France en 2022 au sujet des sportifs auto-organisés. Il est donc temps d'essayer de faire un bilan théorique et pratique pour se projeter plus sereinement dans le futur.

Il restera néanmoins certainement une contraction sociétale difficile à dépasser. D'un côté, nous utilisons régulièrement l'injonction « Deviens autonome ! » auprès de nos jeunes (sportifs), et de l'autre, nous avons tendance à leur reprocher de se passer de nos services.

Thomas Riffaud et Bruno Lapeyronie